

Une lecture de “Valeurs de la démocratie”

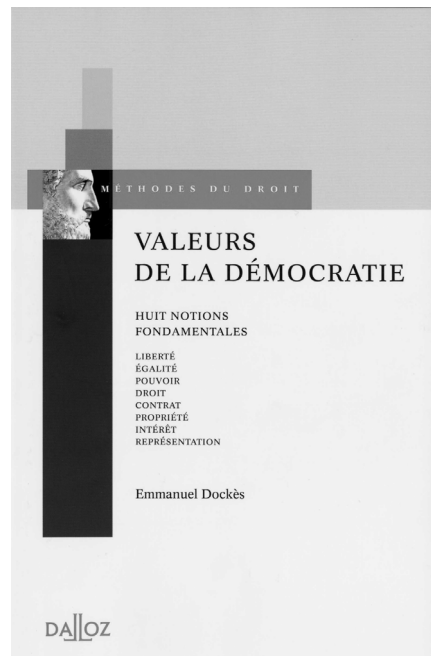
de Emmanuel DOCKÈS

1 - L'ouvrage d'Emmanuel Dockès, publié dans la prestigieuse collection “Méthodes du droit”, a pour ambition de traiter des “valeurs” les plus éminentes, celles autour desquelles est construite la démocratie et celles qui s'expriment au travers de certaines notions juridiques essentielles. L'auteur a choisi de traiter, dans autant de chapitres synthétiques, huit notions présentées comme “fondamentales”. Il s'agit, dans l'ordre de traitement, de : la liberté, l'égalité, le pouvoir, le droit, le contrat, la propriété, l'intérêt et la représentation. L'auteur présente les deux premières, la liberté et l'égalité, comme des “valeurs” structurantes des démocraties contemporaines. Le pivot de l'ouvrage, l'étude du pouvoir (ou plus exactement des pouvoirs) permet de présenter la défiance envers tout pouvoir, la mysarchie, comme “l'essence” des démocraties. Les cinq autres notions sont analysées à l'aune des trois premières, qu'elles soient des outils de limitation du pouvoir et de promotion de la liberté et de l'égalité, ou des justifications légitimes ou non du pouvoir.

Dans chacun de ces chapitres, d'autres notions, à nos yeux également essentielles, sont abordées, comme composantes ou dérivées de celles qui sont mises en avant (dignité, justice...).

La valeur, « dans un contexte abstrait, désigne ce que le jugement personnel estime vrai, beau, bien, s'accordant plus ou moins avec le jugement de l'époque » et désigne ce « jugement lui-même » (Dictionnaire historique de la langue française, Robert, 2000). Ce concept de « valeur » a également été utilisé comme trame aux études offertes au Professeur Jean Pélissier et qui portent comme titre *Analyse juridique et valeurs en droit social* (Daloz, 2004).

2 - *Valeurs de la démocratie* ne présente pas qu'un intérêt théorique permettant au juriste, comme l'annonce le synopsis de la quatrième de couverture, « de s'échapper un instant de la jungle des textes, pour retrouver le plaisir de l'essentiel ».



Emmanuel Dockès, *Valeurs de la démocratie*,
Daloz, coll. “Méthodes du Droit”, Paris, 2005,
183 pages

A commander en librairie

Sa portée est selon nous beaucoup plus large pour les travaillistes et particulièrement pour ceux qui sont préoccupés par l'intérêt des salariés (bien que l'auteur se défie de la notion d'intérêt collectif, nous y reviendrons).

Il présente tout d'abord une analyse dynamique du concept de liberté qui, au-delà des distinctions philosophiques et juridiques des droits proclamés comme fondamentaux, conclut à l'égale valeur de ces droits et libertés. En cela, les droits sociaux fondamentaux, proclamés par diverses sources, sont considérés, au terme d'un raisonnement convaincant comme ayant une égale importance à celle des libertés plus anciennement reconnues. L'auteur rejette également sur ce fondement une distinction fondée sur l'absence d'effectivité de tel ou tel droit. Il appelle en conclusion de son analyse à une mobilisation concrète de ceux des droits fondamentaux dont l'effectivité est faible, sans s'attarder sur cette faiblesse, au soutien de l'action juridique et judiciaire. Nous pensons immédiatement au droit à l'emploi, à des moyens convenables d'existence, etc.

Ses développements relatifs à l'égalité peuvent également recevoir une large portée pratique dans

l'entreprise. L'auteur y présente la distinction fondamentale entre des critères licites de différence de traitement, fondés sur un jugement des actes des personnes et les critères illicites, fondés sur un jugement des personnes elles-mêmes, jugement, qui ne peut, par hypothèse, être objectif et qui est indigne. Aussi importante, la lutte contre les inégalités de faits, essentiellement les écarts de fortune, est présentée, dans une certaine mesure, comme une nécessité démocratique, qui à côté de l'impératif de justice implique la limitation des pouvoirs de fait des possédants.

Le chapitre peut-être le plus essentiel de l'ouvrage pour les travaillistes a trait à l'analyse des mécanismes de limitation des pouvoirs de droit et des pouvoirs de faits. La thèse de l'auteur est résumée dans trois de ses phrases : « *liberté et égalité ont pour effet commun de conduire toutes deux à la condamnation du pouvoir* » (p. 70) ; « *la démocratie est une mysarchie* » ; « *tout pouvoir est au départ suspect et qu'il est en conséquence passible d'une épreuve de justification* » (p. 72).

Cette thèse conduit l'auteur à analyser les mécanismes de contrôle et de limitation des pouvoirs comme des éléments constitutifs de la démocratie. Cette analyse peut avoir une portée considérable dans l'entreprise où un pouvoir de droit et un pouvoir de fait, celui de l'employeur, s'exerce, aux yeux de l'auteur, comme aux nôtres, sans contrôle suffisant instauré par le droit (cf. pour une étude plus centrée sur l'entreprise Emmanuel Dockès « Le pouvoir dans les rapports de travail, essor juridique d'une nuisance économique », *Droit social*, 2004, p. 620). Ces développements conduisent à mettre en question la justification du pouvoir patronal, ce qui en pratique, peut avoir des débouchés concrets. Que l'on pense à la question centrale du contrôle par le juge des actes de gestion de l'employeur, on ne peut dès lors se passer d'une analyse, juridique, de la légitimité et du champ d'exercice du pouvoir patronal.

Certains développements de l'ouvrage en revanche ont une moins grande proximité avec le sujet d'étude du *Droit Ouvrier* et les préoccupations de ses lecteurs. Il y a

néanmoins encore lieu de souligner, qu'à l'occasion des développements sur la propriété, l'auteur distingue de façon pertinente entre la propriété de certains biens qui, nécessaire à l'exercice d'une certaine autonomie de l'individu, serait un droit de l'homme et la propriété de certains autres biens, instruments de domination (l'auteur ne va pas jusqu'à évoquer les moyens de production), qui n'entrerait pas dans la catégorie des droits fondamentaux. Bien que séduisante, il n'est pas certain que cette distinction soit de droit positif. L'analyse du contrat permet également à l'auteur de rappeler le nécessaire encadrement de la liberté contractuelle au nom de la limitation des pouvoirs de faits.

Les thèses de l'auteur sur plusieurs des notions en examen sont néanmoins sujettes à débats. A ce titre, l'analyse de l'auteur de la notion d'intérêt nous apparaît discutable. L'auteur soutient qu'il ne peut exister que des intérêts individuels et que la notion d'intérêt collectif est au mieux invalide, et au pire dangereuse pour la démocratie. L'intérêt collectif serait ainsi une tentative de justification, sans valeur, de l'exercice du pouvoir contre des individus. S'il est exact que l'asservissement totalitaire de l'individu a eu pour tentative de justification, l'existence d'intérêts collectifs supérieurs, cette instrumentalisation ne condamne pas la notion. L'affirmation de l'existence d'intérêts collectifs (et les salariés nous apparaissent comme ayant des intérêts collectifs tout à fait identifiables et dont il est légitime d'assurer la défense), n'implique pas nécessairement, au sens logique du terme, la soumission de l'ensemble des individus à leur promotion. Néanmoins, sur ce dernier point comme sur d'autres en débat, la lecture de l'ouvrage doit encore être activement conseillée.

Le travail de Emmanuel Dockès apparaît, en conclusion, essentiel au travailliste dans un contexte de mobilisation des concepts de droit fondamental et de liberté dans l'entreprise, qui de plus en plus envahissent l'ensemble des catégories du droit du travail.

Emmanuel Gayat,
Avocat au Barreau de Paris